



# JEUNESSE ET SPORTS

## STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 01-02  
Mai 2001

### LE POIDS ECONOMIQUE DU SPORT

*Le poids économique du sport mesuré par la dépense sportive globale, soit 147 milliards de francs en 1999, représente 1,7% du Produit Intérieur Brut. L'importance croissante du sport dans l'activité économique française se traduit aussi bien en termes de dépense globale, de commerce extérieur ou sur le marché du travail. Les ménages contribuent pour la moitié de la dépense sportive. Le vestiaire des sportifs, leurs équipements, leurs leçons, cotisations... coûtent 74 milliards de francs en 1999. Puis viennent les communes qui, avec 43 milliards de francs, sont les principaux financeurs publics du sport. Les échanges extérieurs de biens sportifs portent sur près de 23 milliards de francs. La France vend du matériel de ski et des voiliers aux pays anglo-saxons. Elle importe d'Italie des produits de même nature que ses exportations et se fournit en vêtements et chaussures de sport en Asie et en Afrique du Nord. Malgré la progression sensible des exportations, la balance commerciale demeure déficitaire en 1999. L'ensemble des activités liées au sport créent des emplois : les seules activités « de sport » dans les secteurs public et privé, sans considérer celles liées à la production de biens ou de services sportifs, génèrent 200 000 postes de travail, non compris les bénévoles. Les effectifs induits par l'activité sportive sont nettement plus nombreux.*

*Ces résultats ont été élaborés au sein du groupe de travail « comptes économiques du sport » mis en place par le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) avec l'aide de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).*

En 1999, la dépense sportive est estimée à 147 milliards de francs (tableau 1) ; ce total n'inclut pas la valorisation du travail bénévole, évaluée selon les hypothèses adoptées entre 16 et 19 milliards de francs [1].

**Tableau 1 : La dépense sportive en 1999  
(hors estimation du bénévolat)**

Unités contribuant à la dépense	En milliards de francs
MENAGES	74
COLLECTIVITES LOCALES	47
ETAT	17
ENTREPRISES (parrainage, media)	9
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>

Source : Travaux du groupe de travail « comptes économiques du sport » (cf encadré 1)

Avec ou sans le poids du bénévolat, l'importance des sommes engagées renvoie bien évidemment à l'ampleur du phénomène sportif. Rappelons qu'aujourd'hui 26 millions de personnes entre 15 et 75 ans ont régulièrement des activités physiques et sportives, et 10 millions d'autres plus épisodiquement [2].

Les premiers financeurs du sport sont les ménages, puis les collectivités locales et l'Etat. Les entreprises, dont les médias, contribuent également à la dépense sportive, mais à un niveau nettement plus modeste.

#### **Le budget sportif des ménages représente 50% de la dépense globale**

Avoir des activités physiques et sportives ou s'intéresser à un sport conduit à adopter des tenues vestimentaires adaptées, à s'équiper en matériel (achat ou location),

## Encadré 1 : Le groupe de travail des comptes économiques du sport

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a entrepris d'élaborer des comptes économiques du sport conformes aux concepts de la Comptabilité nationale (SECN base 95) ;

Pour ce faire un groupe de travail a été mis en place en 2000, présidé par Catherine BLUM, Inspectrice générale de l'INSEE et conseillère technique au cabinet de Marie Georges BUFFET, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le groupe comprend au printemps 2001 :

- François ALAPHILIPPE, Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
- Wladimir ANDREFF, Professeur des universités, Paris
- Brigitte BELLOC, responsable de la mission statistique du MJS, rapporteure du groupe
- Jean-Pierre BOUCHOUT, directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de Bourgogne et Côte d'or.
- Jean CAMY, Professeur des universités, Lyon
- Denis CHEMINADE, chargé de mission développement au CNOSF
- Gilles JOHANNET, MJS, direction des Sports, chef du bureau des fédérations unisport et du sport professionnel
- Thierry MAUDET, directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de Midi-Pyrénées et Haute Garonne
- Bernard MICHON, Professeur des universités, Strasbourg
- Jean-Paul MILOT, Chargé de mission INSEE au service du contrôle de l'Etat du MINEFI
- Maurice PICHON, MJS, pôle Sport, Cabinet de la ministre.
- Olivier SAUTORY, administrateur de l'INSEE, directeur du Centre d'études des programmes économiques (CEPE).

Une aide importante d'experts de la banque de France et de spécialistes de comptabilité nationale à l'INSEE (en particulier Jean-Etienne CHAPRON, inspecteur général de l'INSEE, André LEGET attaché principal de l'INSEE) a permis de franchir une première étape au cours de l'année 2000 : ont été définis la liste des activités de sport et de celles liées à la production de biens et services sportifs (dans la NAF), la consommation des ménages en biens et services sportifs et les produits à intégrer dans la balance commerciale « sport ».

Les chiffres présentés ici selon une nouvelle méthodologie ne peuvent être rapprochés de la première estimation de la dépense sportive sur l'année 1998 publiée en mars 2000. Les données nécessaires à l'actualisation des comptes seront fournies chaque année au MJS dans le cadre d'une convention conclue avec l'INSEE. Un premier document de méthode a été rédigé par la mission statistique sur la base des travaux des experts.

Une seconde étape est engagée en 2001, visant à établir une nomenclature des pratiques physiques et sportives en une dizaine de postes pertinents pour l'analyse économique.

à payer des droits pour utiliser des installations sportives, éventuellement assister à des spectacles sportifs etc.... autant d'actes de consommation qui sont également accompagnés de frais de transport. Il en coûte 74 milliards de francs aux ménages pour l'ensemble de ces activités en 1999 (tableau 2). Et encore ce montant n'inclut pas les dépenses touristiques liées à la pratique d'un sport (exemple frais d'hébergement pour les sports d'hiver) ou des débours encore peu repérables tels que les « pay per view » du sport télévisé ou les sites Internet consacrés au sport.

Dans cet ensemble, 27,6 milliards vont à des achats de services, principalement les cotisations aux clubs, les leçons de sport, les droits d'accès aux installations. Globalement les dépenses pour les services sportifs ont augmenté en volume de 6,1% entre 1995 et 1999. Cette croissance est imputable aux activités liées à la pratique sportive (droits d'entrée...), mais surtout aux spectacles sportifs dont le budget « explose » : en volume +21% en 4 ans.

La somme consacrée aux équipements sportifs est voisine de celle déboursée pour les services, mais la progression est nettement plus modérée (+2,4%).

Tableau 2 : La consommation des ménages en biens et services sportifs

	1995	1999	Evol 99/95 en %	
	en milliards de francs courants		des prix	volume (1)
<b>Vêtements et chaussures de sport</b>	<b>19,1</b>	<b>20,1</b>	<b>0,1</b>	<b>5,2</b>
Dont vêtements de sports	9,0	9,5	-0,4	6,1
Dont chaussures de sports	10,1	10,6	+0,6	4,3
<b>Equipements</b>	<b>25,1</b>	<b>26,0</b>	<b>1,1</b>	<b>2,4</b>
Dont articles de sport	11,0	13,1	0,5	19,0
Dont bateaux	4,5	5,1	1,6	11,0
Dont bicyclettes	6,9	5,2	0,9	-26,5
<b>Achats de services</b>	<b>24,5</b>	<b>27,6</b>	<b>6,0</b>	<b>6,1</b>
Dont activités sportives (cotisations, leçons)	9,7	10,2	5,1	0,1
Dont activités liées au sport (entrées...)	7,8	9,2	6,4	11,1
Dont spectacles sportifs	1,2	1,6	8,6	20,7
<b>TOTAL</b>	<b>68,7</b>	<b>73,7</b>	<b>2,7</b>	<b>4,5</b>

Source : INSEE. Comptabilité nationale

(1) L'évolution en volume de la consommation est calculée en déflatant les valeurs 1999 de l'évolution des prix entre 1995 et 1999.

Sur ce poste il faut noter la réduction très sensible des achats de bicyclettes largement compensée par

l'acquisition d'autres types d'équipement tels que les skis, les voiliers .....

Le « vestiaire » des sportifs, voire le « look » sportif, pèse environ 20 milliards de francs. Avec des prix relativement stables entre 1995 et 1999, ce poste s'est accru sur la période de 5,2%. Ainsi la consommation des ménages en biens et services sportifs représente 1,5% de la consommation totale des ménages et autour de 18% des dépenses culturelles et de loisirs.

### Les communes en tête des financeurs publics

La dépense publique en faveur du sport dépasse 64 milliards de francs. Les collectivités locales, pour l'essentiel, participent au financement des équipements et subventionnent les clubs sportifs. Les communes, responsables de la mise en place de la politique sportive locale, fournissent l'effort financier le plus important, sans compter les éventuelles mises à disposition gratuites d'équipements. Les crédits consacrés au sport dans une commune ne proviennent pas du seul budget du service municipal des sports, et, de ce fait, sont difficilement repérables : par exemple l'entretien de la pelouse d'un stade peut être assuré par le service « entretien général » de la mairie. Néanmoins un certain nombre d'études ou d'enquêtes partielles convergent vers des résultats proches : le financement « sport » des communes porte sur environ 43 milliards de francs contre moins de 5 pour l'ensemble des régions et départements (tableau 3).

Les départements signent des conventions d'objectifs avec les clubs et les sportifs de haut niveau et participent également au financement des équipements sportifs municipaux, tandis que les interventions des régions en faveur du sport ont lieu notamment par le biais des contrats de plan.

**Tableau 3 : Les dépenses publiques en faveur du sport**

<i>En 1999</i>	<b>En milliards de francs</b>
<b>ETAT</b>	<b>17,3</b>
Education nationale	13,0
Jeunesse et sports	2,9
Autres ministères	0,3
Emplois-jeunes SPORT (part ETAT)	1,1
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>47,2</b>
Régions	1,0
Départements	3,1
Communes	43,0
Emplois-jeunes SPORT (part collectivités locales)	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>64,5</b>

Source : Cf encadré 2

L'Etat assure la formation des enseignants, verse des subventions aux fédérations sportives et prend en charge la construction d'équipements sportifs d'intérêt

national : les coûts relatifs au sport sont essentiellement les coûts des enseignants d'éducation physique et sportive, supportés par le budget de l'Education nationale et de l'Agriculture. Ils sont estimés à 13 milliards de francs en 1999.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports contribue à la diffusion de la pratique sportive d'une part à travers son budget consacré à la politique sportive, d'autre part via le fonds national pour le développement du sport (FNDS). Ce fonds a pour objectif d'aider les institutions sportives à développer à la fois le sport de haut niveau et la pratique pour tous, et de soutenir les investissements (cf encadré 2).

Par ailleurs, le coût des 14 700 emplois-jeunes présents fin 1999 dans le domaine du sport est supporté à 80% par l'Etat. Le solde se répartit selon les employeurs (1/3 de communes et 2/3 d'associations).

### **Encadré 2 : Les dépenses publiques en faveur du sport**

L'estimation des dépenses publiques en faveur du sport est plus fragile que celle des dépenses de consommation des ménages construites dans le cadre de la comptabilité nationale.

Les dépenses des collectivités locales ont été extrapolées à partir d'une étude partielle menée par le MJS en 1993/1994, en utilisant l'indice d'évolution du poste « loisir, sport et culture » des données sur les dépenses des administrations publiques locales collectées par la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP). Les résultats sont cohérents avec ceux d'une enquête conduite en 1997 par le pôle de compétence sport du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et publiée en décembre 2000 [3]. La définition de la dépense sportive des collectivités locales sera un des axes de travail du groupe en 2001.

Les dépenses de l'Etat proviennent principalement des deux ministères, Education nationale et Jeunesse et Sports. Les coûts supportés par l'Education nationale (source : Direction du programme et du développement / département des comptes de l'éducation) incluent les charges relatives à l'éducation physique et sportive obligatoire et à la pratique de la natation à l'école primaire (2,2 MDF en 1999), les coûts de l'éducation physique et sportive obligatoire dans l'enseignement secondaire (9,5 MDF) et les coûts de la filière STAPS dans l'enseignement supérieur (1,3 MDF). Les charges du ministère de la Jeunesse et des Sports comprennent la part de ses crédits budgétaires affectés au sport et le montant du budget du FNDS, compte d'affectation spéciale du Trésor.

### **Les contributions des entreprises encore mal cernées**

Le parrainage sportif, après une période de forte croissance à la fin des années 1980, paraît être une source de financement plus aléatoire, car liée à la conjoncture. Les entreprises y consacraient autour de 6 milliards de francs.

L'autre contribution des entreprises au développement du sport provient des médias, des chaînes de télévision et plus récemment d'Internet. Ces acteurs sont devenus incontournables pour le mouvement sportif. Le sport, en tant que spectacle, représente un élément de fidélisation des téléspectateurs. La notoriété d'une discipline sportive est liée à l'exposition télévisuelle, et la présence de sponsors ou la vente de produits dérivés sont dépendants de cette médiatisation. Les estimations des redevances de droits TV aux seules organisations françaises se situent entre 2,5 et 3 milliards de francs en 1999.

En 1999, la France a importé pour 12,5 milliards de francs d'articles et de matériel de sport, soit 0,7% du total des importations françaises (1 797 MF). Simultanément les entreprises françaises ont exporté 10,3 milliards de biens sportifs, ce qui représente 0,6% du montant total des exportations (1 862 MF). Le déficit de la balance commerciale « sport » est de 2,2 milliards de francs. Les exportations ayant progressé plus vite que les importations (en valeur) depuis 1997, le taux de couverture (valeur des exportations rapportée à la valeur des importations) s'est nettement amélioré, passant de 0,72 à 0,82 en 1999.

Les points forts à l'exportation sont les articles de sports d'hiver et les bateaux à voile : la France vend des skis alpins pour près de 1,1 milliard de francs, des bateaux à voile pour plus de 1,7 milliard de francs.

## La France exporte du matériel de ski aux Etats Unis et achète des chaussures de sport en Chine

**Tableau 4 : Le montant des principales exportations en 1999**

Marchandises	En milliards de francs	DESTINATION DES PRODUITS EXPORTES		
Skis alpins	1,10	Etats-Unis (25%)	Japon (25%)	Italie (10%)
Bateaux à voile pour la navigation maritime	0,94	Royaume-Uni (18%)	Etats-Unis (14%)	Allemagne (8%)
Bateaux à voile d'une longueur excédant 7,5m	0,82	Royaume-Uni (17%)	Allemagne (12%)	Etat-Unis (11%)
Autres articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air	0,82	Japon (12%)	Allemagne (10%)	Belgique (10%)
Fixations pour skis de neige	0,66	Etats-Unis (24%)	Japon (23%)	Italie (10%)
Chaussures de ski	0,54	Etats-Unis (23%)	Allemagne (16%)	Japon (10%)
Bateaux à moteur pour la navigation maritime de plaisance	0,46	Royaume-Uni (36%)	St Vincent (9%)	Iles Vierges (8%)
Bicyclettes	0,45	Allemagne (32%)	Belgique (14%)	Espagne (13%)

Source : Banque pour l'étude et l'analyse en temps réel des informations sur le commerce extérieur (BEATRICE)  
Direction des douanes

**Tableau 5 : Le montant des principales importations en 1999**

Marchandises	En milliards de francs	ORIGINE DES PRODUITS IMPORTES		
Chaussures de sport	1,17	Chine (32%)	Viêt-nam (17%)	Thaïlande (15%)
Bicyclettes	0,92	Italie (33%)	Thaïlande (15%)	Taiwan (20%)
Autres articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air	0,80	Chine (23%)	Italie (11%)	Etats unis (8%)
Parties et accessoires de cycles sans moteur	0,74	Taiwan (25%)	Italie (20%)	Japon (14%)
Bateaux à moteur pour la navigation maritime de plaisance	0,65	Italie (68%)	Royaume-Uni (9%)	Allemagne (6%)
Chaussures de ski	0,47	Italie (45%)	Roumanie (42%)	Rép. Tchèque (6%)
Autres bateaux d'une longueur > 7,5m	0,46	Italie (69%)	Royaume-Uni (15%)	Etats unis (8%)
Autres chaussures de ski	0,43	Italie (23%)	Espagne (17%)	Chine (14%)

Source : BEATRICE. Direction des douanes

Les fixations et chaussures de ski représentent 1,2 milliard de francs. Les principaux pays destinataires sont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume Uni et le

Japon (tableau 4). Les points faibles sont les chaussures de sports et les bicyclettes.

Coté importations, les principaux fournisseurs en articles sportifs sont l'Italie, l'Asie et l'Afrique du Nord (tableau 5). La France importe d'Italie des articles similaires à ceux qu'elle exporte (bicyclettes, bateaux, chaussures de ski). D'Asie et d'Afrique du Nord arrivent surtout des chaussures de sport, des survêtements et autres maillots de fibres synthétiques, et des bicyclettes : certains grands groupes ont délocalisé une partie de leur production dans ces régions.

### **Le « noyau dur » de l'emploi sportif**

Les activités définissant le domaine du sport dans les comptes économiques, qu'elles soient des activités « de sport » ou liées à la production de biens et services sportifs (cf encadré 3), sont repérées dans la nomenclature d'activités française (NAF), adaptation nationale de la nomenclature des activités économiques des communautés européennes (NACE). Ces activités créent des emplois, dont une partie peut être qualifiée « d'emplois sportifs », compte tenu des fonctions occupées dans ces secteurs d'activité [4]. L'objectif est ici de cerner le « noyau dur » de l'emploi sportif rémunéré (sans les bénévoles), noyau dur qu'on définit à la fois à partir des secteurs d'activité et des fonctions occupées.

Dans les services marchands, la gestion des installations sportives et les autres activités sportives qui recouvrent notamment l'encadrement sportif sont explicitement reconnues comme des activités de sport. Il en résulte que tous les emplois de ce secteur sont sportifs : leurs effectifs totaux (salariés et non salariés) peuvent être estimés à environ 100 000.

Dans le secteur « gestion des installations sportives » (NAF92.6A) on compte 2 250 établissements dont l'effectif moyen est de 7 salariés (source : UNEDIC). Sont répertoriées dans ce secteur les entreprises telles que « le gymnase club ». Dans le secteur « autres activités sportives » (NAF92.6C) la taille moyenne des 21 000 établissements recensés par l'UNEDIC est de 3,4 salariés fin 1999. 90% de ces établissements sont des associations. On y trouve notamment les clubs sportifs.

Les fonctions d'enseignement du sport, d'animation sportive et d'entraînement qui relèvent de la sphère publique font également partie du « noyau dur » des emplois sportifs. Sont rémunérés sur le budget de l'Etat environ 31 400 professeurs et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. D'autre part, une grande partie des agents du ministère de la Jeunesse et des Sports, ceux de l'Institut National du Sport et de l'Education Populaire (INSEP) et des Centres d'Education Populaire et de Sport (CREPS), ont pour fonction d'assurer le développement et la promotion des activités physiques et sportives. Ils sont environ 6 000.

Dans les collectivités locales, la totalité des emplois de la filière sportive a été évaluée à 50 000 par le pôle de compétence sport du CNFPT (parmi eux environ 17 000

postes de conseiller sportif, éducateur sportif, opérateur sportif recensés par l'INSEE dans l'enquête sur les collectivités territoriales).

Il faut également inclure les 14 700 emplois jeunes employés dans des projets relevant du sport en poste fin 1999 dans des associations ou des collectivités locales. Globalement, c'est donc environ 100 000 postes (sans les bénévoles) qui peuvent être répertoriés dans les administrations publiques comme étant des emplois sportifs.

### **Encadré 3 : Les activités de sport ou liées à la production de biens et services sportifs dans la Nomenclature d'activités française**

#### **Les activités de sport**

- Production de spectacles sportifs et gestion d'installations sportives (NAF 92.6A)
- Autres activités sportives (NAF 92.6C)
- Activités de sport dans les administrations publiques

#### **Les activités liées à la production de biens et services sportifs**

##### **Fabrication**

- de vêtements de sports (NAF 18.2D à NAF18.2J),
- de chaussures de sport (NAF 19.3Z),
- d'articles de sellerie, bourrellerie et de sacs de sports (NAF 19.2Z),
- de voiles (NAF 17.4C),
- d'articles de sports (NAF 36.4Z),
- de bicyclettes (NAF 35.4C),
- de bateaux de plaisance (NAF 35.1E),
- de fouets et de cravaches (NAF 36.6E),
- de tables de billard et d'équipements pour bowlings (NAF 36.5Z),
- d'armes et de munitions (NAF 29.6B),
- de pneumatiques et autres articles en caoutchouc (NAF 25.1A),

##### **Construction**

- de cellules d'aéronefs (NAF 35.3B)
- de bâtiments divers (NAF 45.2C),
- de chaussées et sols sportifs (NAF 45.2P),

##### **Commerce de détail**

- de vêtements de sport (NAF 52.4C),
- de chaussures de sport (NAF 52.4E),
- de journaux de sport (NAF 52.4R),
- d'articles de sport et de loisirs (NAF 52.4W)

##### **Autres activités**

- édition de journaux sportifs (NAF 22.1C,22.1E).
- téléphériques, remontées mécaniques (NAF 60.2C),
- services portuaires, maritimes et fluviaux (NAF 63.2C),
- location sans opérateur pour autres biens personnels (NAF 71.4B )

Tableau 6 : L'emploi sportif

Secteur d'activité.	ACTIVITES DE SPORT (définition retenue dans les comptes économiques)		ACTIVITES LIEES à la production de biens et services sportifs	AUTRES SECTEURS d'ACTIVITES
	Activités NAF 92.6A,92.6C (Cf encadré 3)	Gestion du sport dans les administrations publiques (Etat, coll. locales)	Secteurs définis dans les comptes économiques (Cf encadré 3)	
Professions				
Professions sportives	Ex : moniteurs et éducateurs sportifs, Sportifs professionnels	Ex : Professeurs d'EPS, entraîneurs sportifs....	Ex : moniteur de tennis salarié d'un fabricant de raquettes.	Ex : maître nageur salarié dans un club de vacances.
Professions en relation avec le sport	Ex : médecin du sport dans un club sportif	Ex : Emplois-jeunes sport, profs de sport du MJS, INSEP et CREPS, filière sportive des coll. locales.	Ex : vendeur d'articles de sport dans magasin spécialisé dans le sport.	Ex : journaliste sportif dans une revue généraliste.
Autres professions	Ex : administratifs salariés des fédérations sportives	Ex : agents administratifs du MJS, INSEP et CREPS, de la filière sportive coll. locales.	Ex : informaticiens salariés d'un fabricant d'articles sportifs	
<b>Estimation emplois</b>	Environ 100 000 salariés et non salariés	Env 100 000 salariés	Non déterminé	Non déterminé

Dans les seules activités de sport des secteurs public et privé, on a donc dénombré autour de 200 000 emplois sportifs en 1999. Ces estimations sont établies en nombre de personnes physiques et non en volume de travail.

Autour de ce noyau dur, les effectifs rémunérés liés au sport sont en fait beaucoup plus nombreux (cf tableau 6): il faut recenser dans les secteurs industriels les emplois liés à la construction des équipements sportifs, et ceux liés à la fabrication d'articles de sport, dans le commerce ceux liés à la vente d'articles de sports et de loisirs (globalement 39 000 salariés travaillent dans le commerce du sport), et enfin dans les services des fonctions plus ou moins associées au sport, par exemple dans la médecine, la presse spécialisée, la publicité. Une estimation d'environ 400 000 emplois liés au sport nécessiterait d'être validée par des travaux ultérieurs.

➤ la Mission Statistique (MJS)

### Bibliographie

- [1] Wladimir ANDREFF et Jean François NYS « Economie du sport ». Collection « Que sais je ? » PUF 2001.
- [2] Patrick MIGNON et Guy TRUCHOT « La France sportive » Stat INFO n°01-01. Mars 2001. Ministère de la jeunesse et des sports.
- [3] Dossier sectoriel SPORT Délégation régionale Midi – Pyrénées CNFPT. Décembre 2000.
- [4] Nomenclature européenne des activités économiques sportives et en relation avec le sport (NEARS)  
Nomenclature européenne des professions du sport et en relation avec le sport (NEORS)  
Dossiers réalisés par l'observatoire européen des professions du sport - Septembre 1998.-

**STAT-Info** est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports.

**Directeur de publication** : Philippe Forstmann, Directeur du personnel et de l'administration

**Rédactrice en chef** : Brigitte Belloc, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

**Site internet** : [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

**Adresse administrative** : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

**Adresse électronique** : [myriam.claval@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:myriam.claval@jeunesse-sports.gouv.fr) - **Tél.** : 01 40 45 92 96